
COMMUNE
D'
ALTECKENDORF



**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
T11-2023
Portant règlementation de
circulation**

Le Maire de la commune d'Alteckendorf,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

VU le Code de la route

VU le Code de la voirie routière

VU la demande du 25 mai 2023 de l'entreprise EST SIGNAL représentée par Monsieur DESBRAUX Michael, conducteur des travaux, dans le cadre du marquage au sol sur la rue PRINCIPALE du 26 mai 2023 jusqu'à la fin des travaux de marquage.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux.

ARRETE

Article 1 : Du 26 mai 2023 à la fin des travaux de marquage au sol, l'entreprise EST SIGNAL représentée par Monsieur DESBRAUX Michael, responsable des travaux, est autorisée à poser un alternat par feux tricolores pour procéder au marquage au sol sur la rue PRINCIPALE.

Article 2 : Pendant la durée des travaux, les restrictions suivantes seront appliquées au droit du chantier : la circulation alternée sur demi chaussée avec feux tricolores et la vitesse est limitée à 30 km/h.

Article 5 : La signalisation règlementaire sera mise en place et gérée par l'entreprise EST SIGNAL.

Article 6 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue aux articles 1 et 2 ci-dessus.

Article 7 :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Hochfelden,
- Monsieur le Chef du Centre Technique du Conseil Départemental de Hochfelden,
- Monsieur DESBRAUX Michael, conducteur des travaux.

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé et copie transmise à M. le préfet du Département du Bas-Rhin ampliation sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saverne,
- Collectivité Européenne d'Alsace M. le Chef du service routier de Saverne,
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin.

Fait à ALTECKENDORF, le 25 mai 2023

Le Maire

Alain HIPPE

